du lo mars 1982

339 9 GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Titre délivré: 8 JUIL 1982



Monsieur le Ministre de l'Économie et des Classes Moyennes Service de la Propriété Intellectuelle LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

	I. Requête	
La société dite: co	STAN S.p.A., 14, Via degli Alpini, à	
LIMANA (Belluno).Tt.	alie, représentée par Monsieur Jacques	(1)
de Muyser, agissant	en qualité de mandataire	
	on guerre de mandataire	
dépose(nt) cedix	mars 1900 quatre-vingt-deux	(3)
a	re de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg :	
	pour resposition, la vente et la conse	r- (4)
vation d'aliments	trais tels que viandes, charcuteries et	
laitages".		***************************************
2. la délégation de po	nivoir datée de	•••••
3. la description en la	ouvoir, datée de le le le le la le	
4// planch	es de dessin, en deux exemplaires;	olaires;
5. la quittance des ta	xes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,	
le 10 mars 1982	at Darout de l'integratiennent à Luxembourg,	
acciate(ne) en assumai	It is responsabilité de cette déclaration, que l'écht imment	
Jean COSTAN, à TRICH	HIANA 32021 (Belluno) Italie	(E)
		(0)

revendique(nt) pour la	susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) déposée(s) en (7)	le
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No.	susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) deman	le (8)
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No.	susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) déposée(s) en (7) <u>Italie</u> 21377 B/81)	le (8)
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No.	susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) déposée(s) en (7) Italie 21377 B/81)	le (8)
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No. au nom de la déposante domicile élit(élisent) pour lui (é	a susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) demande(s) deposée(s) en (7)	le (8)
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No. au nom de domicile élit(élisent) pour lui (e	a susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) déposée(s) en (7)	(8) (9)
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No. au nom de la déposante domicile élit(élisent) pour lui (d. 35, bld. Royal sollicite(nt) la délivrante	a susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) demande(s) deposée(s) en (7)	(8) (9)
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No. au nom de la déposante domicile élit(élisent) pour lui (d. 35, bld. Royal sollicite(nt) la délivrante	a susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de déposée(s) en (7)	(8) (9)
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No. au nom de domicile élit(élisent) pour lui (e 35, bld. Royal sollicite(nt) la délivrar annexes susmentionnées, — vavec	a susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) déposée(s) en (7)	(8) (9) (10) ns les
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No. au nom de la déposante élit(élisent) pour lui (e 35. bld. Royal sollicite(nt) la délivrar annexes susmentionnées, —vavec Le trandataire La susdite demande de	a susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) déposée(s) en (7) Italie 21377 B/81) elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg nce d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté da ajournement de cette délivrance à // moi	(8) (9) (10) ns les s. (11)
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No. au nom de la déposante domicile élit(élisent) pour lui (e 35, bld. Royal sollicite(nt) la délivrar annexes susmentionnées, — vavec Le Candataire La susdite demande de	a susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) déposée(s) en (7) Italie 21377 B/81) elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg nce d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté da ajournement de cette délivrance à // moi II. Procès-verbal de Dépôt e brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie el Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :	(8) (9) (10) ns les s. (11)
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No. au nom de la déposante élit(élisent) pour lui (e 35. bld. Royal sollicite(nt) la délivrar annexes susmentionnées, —vavec Le trandataire La susdite demande de	a susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) déposée(s) en (7) Italie 21377 B/81) elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg nce d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté da ajournement de cette délivrance à // moi	(8) (9) (10) ns les s. (11)
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No. au nom de la déposante élit(élisent) pour lui (e 35. bld. Royal sollicite(nt) la délivrar annexes susmentionnées, — vavec Le candataire La susdite demande de Classes Moyennes, Service de la I	a susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) déposée(s) en (7) Italie 21377 B/81) elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg ce d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté da ajournement de cette délivrance à // moi II. Procès-verbal de Dépôt prevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du : 10 mars 1982	(8) (9) (10) ns les s. (11)
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No. au nom de domicile élit(élisent) pour lui (e 35, bld. Royal sollicite(nt) la délivrar annexes susmentionnées, —vavec Le candataire La susdite demande de	susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) déposée(s) en (7) Italie 21377 B/81) elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg ce d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté da ajournement de cette délivrance à moi l'Economie de l'Économie de l'Économie de l'Économie de l'Économie de l'Économie de l'Économie et des Classes Moyer de l'Économie et de l'Économie et des Classes Moyer de l'Économie et de l'Économ	(8) (9) (10) ns les s. (11)
revendique(nt) pour la (6) modèle d'utilité le 3 avril 1981 (No. au nom de la déposante élit(élisent) pour lui (e 35. bld. Royal sollicite(nt) la délivrar annexes susmentionnées, — vavec Le candataire La susdite demande de Classes Moyennes, Service de la I	a susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) déposée(s) en (7) Italie 21377 B/81) elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg ce d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté da ajournement de cette délivrance à moi moi l'appendent de l'Économie de l'Économie de l'Économie de l'Économie de l'Économie de l'Économie et des Classes Moyer de l'Économie et de	(8) (9) (10) ns les s. (11)

D. 51.734

REVENDICATION DE LA PRIORITE

de la demande de brevet / du modèle d'utilité

En ITALIE

Du 3 avril 1981

Mémoire Descriptif

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

au

Luxembourg

au nom de: COSTAN S.p.A.

pour: "Comptoir réfrigéré pour l'exposition, la vente et la conservation d'aliments frais tels que viandes, charcuteries et laitages."

MÉMOIRE DESCRIPTIF

DÉPOSÉ A L'APPUI D'UNE DEMANDE

DE

BREVET D'INVENTION

FORMÉE PAR

COSTAN S.p.A.

pour

Comptoir réfrigéré pour l'exposition, la vente et la conservation d'aliments frais tels que viandes, charcuteries et laitages.

La présente invention concerne un comptoir réfrigéré pour l'exposition et la conservation de produits alimentaires frais et donc périssables, en particulier, mais pas exclusivement dans les points de vente.

Le comptoir conforme à l'invention est du type comprenant, selon une technologie connue, un bâti de base s'étendant principalement dans le sens longitudinal, pourvu d'une cavité interne destinée à constituer au moins une cellule frigorifique munie de portes d'ouverture et de fermeture, une enceinte réfrigérée au moins en partie entourée de parois transparentes, disposée parallèlement au dessus du bâti de base, pour l'exposition de produits en vente, cette enceinte étant accessible par au moins un de ses côtés, ainsi que des moyens frigorifiques et des conduits correspondants raccordant ces moyens à une unité d'évaporateur disposée en communication avec les capacités délimitées par la cavité de l'enceinte.

Selon la technique connue, les moyens frigorifiques, constitués normalement d'un motocompresseur,
d'un condenseur du liquide réfrigérant, d'un filtre et
d'un ventilateur éventuel, sont disposés dans un espace
de la cavité du bâti de base du comptoir et l'air nécessaire à leur fonctionnement est normalement prélevé à
travers la paroi frontale du comptoir et sort par la
paroi opposée tournée vers les personnes préposées à la vente.

Une telle disposition des moyens frigorifiques, selon la technique connue, présente donc quelques inconvénients parmi lesquels il y a ceux, fondamentaux,
de la soustraction d'espace à la cavité du bâti de
base du comptoir, ce qui limite l'espace destiné à la
ou aux cellules frigorifiques de conservation des produits non exposés, et de l'envoi d'air vers les personnes préposées à la vente.

Un autre inconvénient est constitué par le fait que, en cas d'entretien des moyens frigorifiques, il faut passer à côté des personnes préposées à la vente

10

5

15

25

20

30

35

pour pouvoir accéder à la baie du comptoir contenant ces moyens.

L'invention a dès lors pour but d'éviter ces inconvénients en proposant un comptoir réfrigéré qui soit pourvu d'un espace plus grand pour la conservation des produits non exposés, qui évite de chasser de l'air vers les préposés et qui, finalement, se prête à un entretien aisé des moyens frigorifiques.

5

10

15

20

25

Ce but et d'autres encore qui ressortent de la description suivante sont atteints par le comptoir réfrigéré conforme à l'invention qui est caractérisé par le fait qu'il comprend un compartiment auxiliaire disposé parallèlement au bâti de base le long du côté frontal opposé à celui des personnes préposées à la vente, ce compartiment étant destiné à contenir les moyens frigorifiques et étant pourvu d'au moins un panneau amovible pour livrer accès à son intérieur.

En particulier, suivant une réalisation préférée de l'invention, ce compartiment auxiliaire peut être placé au-dessus d'une partie saillante de la paroi constituant le plan d'appui de l'enceinte transparente pour l'exposition des produits en vente.

L'invention sera à présent décrite plus en détail avec référence aux dessins annexés dans lesquels:

la Fig. 1 est une vue de face, en partie en coupe, du comptoir réfrigéré suivant l'invention;

la Fig. 2 est une vue en coupe suivant la ligne II-II de la Fig. 1.

Aux figures des dessins annexés, l désigne un bâti de base comportant des pieds d'appui correspondants 2 et 3. Ce bâti de base est formé de parois isolantes qui délimitent une cavité 4 destinée à former une ou plusieurs cellules frigorifiques disposées les unes à côté des autres et destinées à contenir les produits à conserver.

Du côté tourné vers les préposés à la vente, le bâti de base est pourvu d'une ou de plusieurs portes 5 pour l'ouverture et la fermeture des cellules de la cavité 4. La paroi supérieure 6 qui délimite aussi la cavité 4, forme également un plan d'appui pour l'enceinte 7 destinée à l'exposition des produits en vente.

5

10

15

30

35

L'enceinte 7 est formée d'une paroi frontale transparente 8 et de montants opposés 9 qui, d'une manière classique, laissent subsister une ouverture par laquelle les préposés à la vente peuvent accéder à l'intérieur de l'enceinte.

La paroi 6 est en outre pourvue d'un montant 10 qui délimite, avec un plan supérieur 11, un compartiment 12 destiné à recevoir une batterie d'évaporateurs 13. Ce compartiment 12 est ouvert vers l'enceinte 7 afin de permettre sa réfrigération.

Des canaux adéquats 14 et 15 mettent le compartiment 12 en communication aussi avec la cavité 4 pour la rafraîchir par une circulation d'air rafraîchi classique.

En position frontale, près de la paroi 16 de la cavité 4, est aménagé un autre compartiment auxiliaire 17 constitué de panneaux 18, 19 et 20 parmi lesquels le panneau frontal, indiqué en 20, est amovible pour permettre l'accès à l'intérieur du compartiment.

Dans ce compartiment sont logés les moyens frigorifiques représentés, par exemple, par un moto-compresseur 21, un filtre 22 et un condenseur 23 auquel est associé un ventilateur 24.

La circulation de l'air dans le compartiment 17 s'opère dans le sens des flèches indiquées sur la Fig. l et reste située entièrement du côté opposé à celui des préposés à la vente.

En particulier, comme on peut l'apprécier sur la Fig. 2, le compartiment 17 est placé du côté de la partie saillante 6a de la paroi 6.

On peut donc apprécier de ce qui a été décrit

et représenté, qu'en cas d'entretien des moyens frigorifiques 21, 22, 23 et 24, on peut opérer du côté frontal du comptoir où plus d'espace est disponible, après enlèvement du panneau frontal 20 du compartiment 17.

Finalement, suivant l'invention, la totalité de l'espace de la cavité 4 peut être destinée à des cellules frigorifiques de conservation, ce qui assure une meilleure exploitation de la capacité volumique du comptoir.

Naturellement, les dimensions et les matériaux peuvent varier selon les nécessités sans sortir du cadre de l'invention; en outre, plusieurs comptoirs du même type peuvent être placés les uns à côté des autres selon une disposition linéaire.

15

5

REVENDICATIONS

- 1 Comptoir réfrigéré pour l'exposition, la vente et la conservation d'aliments frais tels que viandes, charcuteries, laitages et produits similaires, comprenant un bâti de base s'étendant principalement 5 dans le sens longitudinal, pourvu d'une cavité interne destinée à constituer au moins une cellule frigorifique munie de portes d'ouverture et de fermeture, une enceinte réfrigérée au moins en partie entourée de parois transparentes, disposée parallèlement au dessus du bâti de 10 base, pour l'exposition des produits en vente, cette enceinte étant accessible par au moins un de ses côtés, ainsi que des moyens frigorifiques et des conduits correspondants raccordant ces moyens à une unité d'évaporateur disposée en communication avec les capacités déli-15 mitées par la cavité et par l'enceinte, caractérisé par le fait qu'il comprend un compartiment auxiliaire disposé parallèlement au bâti de base le long du côté frontal opposé à celui des personnes préposées à la vente, ce compartiment étant destiné à contenir les moyens fri-20 gorifiques et étant pourvu d'au moins un panneau amovible pour livrer accès à son intérieur.
 - 2 Comptoir suivant la revendication l, caractérisé par le fait que le panneau amovible de ce compartiment auxiliaire est le panneau frontal.
 - 3 Comptoir suivant les revendications l et 2, caractérisé par le fait que ce compartiment auxiliaire est placé au-dessus d'une partie saillante de la paroi constituant le plan d'appui de l'enceinte transparente pour l'exposition des produits en vente.

25

30

4 - Comptoir suivant les revendications précédentes et comme décrit et représenté aux dessins annexés.

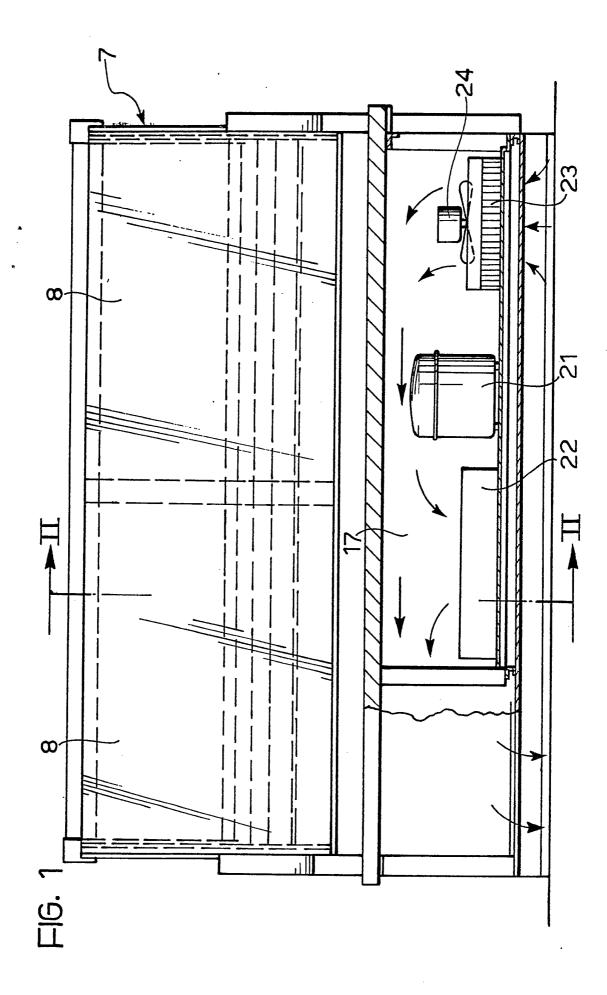
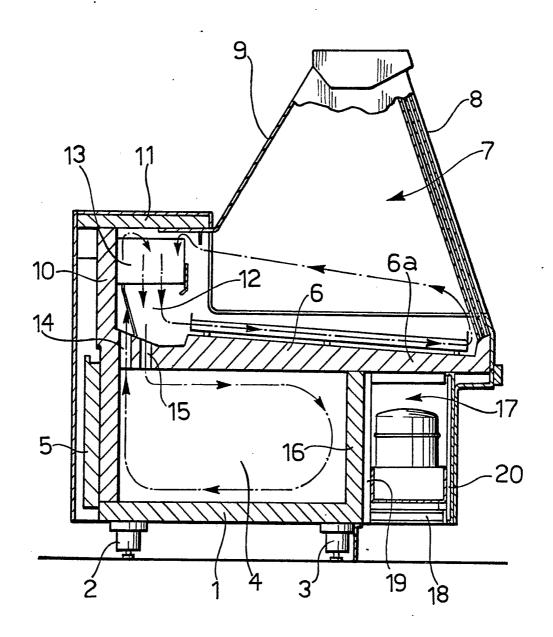


FIG. 2



7